



IBR - IRE

Communiqué de presse

Bruxelles, le 25 mars 2013

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises fête ses 60 ans :
« l'âge de la retraite ou d'une nouvelle jeunesse » ?

1953-2013 : l'Institut fête cette année le 60^e anniversaire de sa création. L'âge de la retraite ou d'une nouvelle jeunesse pour le révisorat d'entreprises ? Les réponses des parties prenantes (partenaires sociaux, autorités politiques, personnalités scientifiques, etc.), rassemblées en une publication anniversaire, sont unanimes : le réviseur d'entreprises répond à un besoin plus actuel que jamais. A l'aube d'une nouvelle réforme actuellement discutée au niveau européen, une certitude donc : l'Institut ne prendra pas sa retraite ! Et fêtera son anniversaire lors d'une soirée de gala organisée ce 28 mars prochain.

1953-2013 : bref rappel historique

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises a été créé par la loi du 22 juillet 1953. « Cette création s'inscrit dans le contexte d'après-guerre et dans son esprit de réforme de l'économie (loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie). L'Institut répondait donc, dès son origine, à un besoin de sécurité et de confiance nécessaire au bon fonctionnement de l'économie », explique Michel DE WOLF, Président de l'IRE. « Cet esprit initial reste toujours d'actualité aujourd'hui et a même été renforcé par les réformes successives du révisorat en 1985, puis en 2007 ».

L'évolution des attentes de la société explique la croissance du nombre de réviseurs, qui a évolué de quelque 200 professionnels, au début des années soixante du siècle dernier, à près de 1.050 aujourd'hui.

Quel rôle pour le réviseur d'entreprises ? L'avis des parties prenantes

60 ans, est-ce l'âge de la retraite ou d'une nouvelle jeunesse pour le révisorat ? Cette question impertinente a été posée à près de 70 personnalités belges ou étrangères, représentant les autorités publiques, les milieux socio-économiques, etc. « Les réponses, vierges de toute censure, ont été réunies dans une publication anniversaire. Si diverses soient elles, elles se rejoignent dans l'absolue nécessité, pour les parties prenantes, de disposer de garants de la transparence et de la fiabilité des comptes et au-delà, de diverses informations non financières. On reconnaît, par exemple, dans le réviseur d'entreprises un acteur-clé de crédibilité du système économique ou un agent qui contribue à une meilleure gestion publique », se réjouit Daniel KROES, Vice-Président de l'IRE.

Quels défis pour l'avenir ?

« Il reste cependant encore nombre de besoins à satisfaire », nuance David SZAFRAN, Secrétaire

général de l'IRE. « *Dans les entreprises, on attend du réviseur qu'il donne davantage son avis sur les risques ou sur les développements futurs. On attend de lui qu'il sonne davantage l'alerte face aux difficultés ou qu'il soit plus attentif aux indices de fraude. Et le rôle du réviseur dans le secteur public devrait également s'accroître dans les prochaines années.* »

« *Tous ces développements possibles ou attendus du révisorat d'entreprises supposent plus que jamais que le professionnel soit pleinement indépendant, rigoureusement compétent mais aussi pédagogue et investi de la confiance de l'entreprise ou de l'entité contrôlée* », rappelle Michel DE WOLF.

Avec l'effacement des frontières, l'internationalisation de la profession, les besoins des petites et moyennes entités et ceux du secteur public et non marchand, les chantiers pour l'avenir ne manquent pas. « *Comme le rappellent les parties prenantes, les attentes à l'égard de la profession sont énormes. Nul doute qu'en réponse, la profession connaîtra encore de profondes évolutions dans la décennie à venir* », conclut Daniel KROES.

Dans le cadre des 60 ans

Une grande soirée de gala sera organisée le 28 mars prochain en présence de 400 personnalités du monde politique, académique, socio-économique et du révisorat.

A cette occasion paraîtra la publication collective « *Soixantième anniversaire de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : l'âge de la retraite ou d'une nouvelle jeunesse ?* » à laquelle ont contribué plus de 70 auteurs.

A propos de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)

Organisation professionnelle jouissant de la personnalité juridique, créée par la loi du 22 juillet 1953, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a pour objet d'assurer la formation et l'organisation permanente d'un corps de spécialistes exerçant la fonction de réviseur d'entreprises avec toutes les garanties de compétence, d'indépendance et de probité professionnelle.

L'Institut veille à l'exécution correcte des missions confiées aux réviseurs d'entreprises en vertu de la loi. Outre les missions de contrôle exercées à titre principal, le réviseur d'entreprises est amené à exercer des missions de conseil, dans le respect des règles d'indépendance.

Les quelque 1.040 réviseurs d'entreprises sont inscrits au registre public de l'Institut. Ce dernier compte également 420 stagiaires. Près de 3.500 personnes sont en outre employées dans les cabinets de révision.

Institut des Réviseurs d'Entreprises - Institut royal

Boulevard Emile Jacqmain 135/1

1000 Bruxelles

www.ibr-ire.be - info@ibr-ire.be

CONTACTS PRESSE

David SZAFRAN, Secrétaire général	02 512 51 36	sg@ibr-ire.be
Caroline THIENPOND, Responsable communication	02 509 00 38 0476 500 386	press@ibr-ire.be
Dhoha SMIDA, Conseiller-adjoint communication	02 509 00 39 0473 645 988	press@ibr-ire.be

L'IRE remercie ses partenaires :

